



Lettre d'information n°3 du Conseil National des Usagers

EDITO de René Robert, Président du CNU

Par ses avis et propositions, le CVS agit pour une amélioration de la prise en compte des besoins des usagers de sa structure (établissement ; SAV...). En transmettant au CNU ses informations les plus importantes, il contribue à attirer l'attention sur les problèmes réels rencontrés par l'ensemble des usagers de l'APF au Conseil d'Administration et à la Direction générale.

Le CNU veut faire connaître à tous les CVS, les idées, les explications, les questions, les besoins dont il débat à partir de ce qu'il reçoit des CVS et de la Direction Générale de l'APF.

Il est donc très important que le CNU et les CVS soient en relation. Pour cela, le CNU va utiliser les deux moyens suivants :

1) La Lettre du CNU.

La lecture des deux premiers numéros montre que la Lettre contient des informations sur ses travaux ainsi que des demandes adressées aux lecteurs. La Lettre n'a pas pour but de donner une « bonne parole », mais de dire ce que le CNU fait avec ce qu'il sait.

2) Les rencontres CNU-CVS.

Elles se feront entre le CNU (par groupes de deux membres) et les Présidentes-Présidents des CVS, au cours de réunions régionales ou interrégionales. Ce sera l'occasion de se connaître, d'exprimer les besoins, les soucis ; d'échanger des idées et des expériences ; d'approfondir le rôle de chacun.

Des réunions préparatoires avec la Direction Générale sont en cours et j'espère que les premières rencontres CVS-CNU auront lieu au cours du deuxième trimestre de 2007.

Le CNU a la ferme volonté de susciter, recueillir, transmettre et amplifier la voix des CVS pour mieux contribuer à améliorer la vie des usagers de l'APF. Meilleurs vœux à tous !

Les Auxiliaires de Vie Sociale dans notre vie au quotidien

Bonjour à toutes et à tous,

Dans la lettre d'informations n°2, vous avez pu lire un article relatif aux Auxiliaires de Vie Sociale (AVS). Nous souhaitons revenir sur ce thème afin de partager avec vous quelques réflexions et observations et faire naître le dialogue si nécessaire entre vous et nous.

- Mais fixons ensemble tout d'abord quelques repères sur le métier d'AVS :

L'AVS intervient à nos côtés pour une aide dans la vie quotidienne à notre domicile. Elle peut nous aider dans différentes tâches qui peuvent se décliner en plusieurs axes :

- Intervention auprès de la personne en situation de handicap :
 - o Lever, Toilette, Habillage, Prévention, Alimentation...
- Accompagnement de la personne en situation de handicap
 - o Sorties, démarches, loisirs...
- Environnement de la personne en situation de handicap
 - o Préparation des repas...

- Attardons-nous maintenant sur la relation au quotidien Usager/AVS :

Car tout ceci n'est possible et n'est viable que dans le respect de ce que nous sommes, de nos projets et de nos envies. L'AVS ne fait pas à notre place, elle fait avec nous...

C'est ainsi, que certains principes ou consignes s'inscrivent comme une évidence auprès des AVS :

- Respect de soi et d'autrui
- Discrétion totale sur les personnes en situation de handicap accompagnées
- Stricte neutralité au niveau des convictions religieuses et politiques
- Respect du mode de vie de la personne en situation de handicap

Mais tout ceci ne peut s'entendre unilatéralement. Il est important que le respect soit réciproque :

Usager ↔ RESPECT ↔ AVS

En un mot comme en cent, la relation Usager/AVS s'établit sur la confiance.

La relation est également basée sur la communication verbale et non verbale, sur la parole et l'écoute. Chaque demande et/ou attente est accueillie dans le respect de la personne et de ses désirs.

Tout cela est une vision de terrain. Mais peut être avez vous des réflexions, des suggestions, des interrogations ou incompréhensions face à ce que vous vivez au quotidien. N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes là pour être vos porte paroles car nous en sommes convaincus, c'est ensemble que nous construisons...

A très bientôt

Valérie MEUROU
Vice-Présidente

Qu'est-ce qu'un « chez-soi » ?

Depuis quelques mois des Résidentes et Résidents de Foyers APF souhaitent ou demandent d'avoir un « chez-soi ». Très attentif à la voix des usagers transmise par les CVS, le CNU a réfléchi à ce nouveau besoin et a décidé de rédiger un avis sur ce sujet pour le Conseil d'Administration de l'APF.

Pour le CNU un « chez-soi » doit être un lieu privatif, c'est-à-dire :

- un lieu où l'on peut s'enfermer, où l'on ne peut entrer sans avoir frappé, où l'on peut être au calme, où l'on peut recevoir qui on veut, quand on veut, en respectant la vie en collectivité.
- un lieu avec WC, lavabo, douche ou baignoire ; où l'on peut préparer un repas (kitchenette), manger quand on veut.
- un lieu d'où l'on peut s'absenter librement et que l'on peut quitter définitivement, y compris pour un autre Foyer (passerelles entre établissements).

Bref ! il s'agit d'un lieu où l'on peut avoir une vie personnelle, affective et sociale, tout en respectant celle des autres ainsi que la vie en collectivité.

Qu'en pensez-vous ? Ecrivez-nous.

Poste à pourvoir au CNU

Suite à la démission d'un de nos conseillers, nous sommes à la recherche d'un candidat pour le CNU dans le **secteur enfance**. Vous êtes un jeune usager ou un parent, impliqué au sein de votre CVS, soit en qualité de Président soit désigné par lui pour représenter le secteur enfance au niveau national ? Votre candidature nous intéresse ! Vous pouvez envoyer votre lettre de motivation au CNU qui examinera votre candidature lors d'une prochaine rencontre :

CNU

APF

17 boulevard Auguste Blanqui

75013 PARIS

Prochaines dates de rencontres du CNU :

10 février 2007

14 avril 2007

16 juin 2007